

Commune de
Niederanven



CERTIFICAT

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

Personne en charge du dossier:
Service technique – Wagner Alain

☎ 34 11 34 - 55 ☎ 34 11 34 - 54

Par la présente et conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 11 février 2019, le Bourgmestre de la Commune de Niederanven a accordé l'autorisation à bâtir définie ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Numéro de l'autorisation : T 2019/05

Genre de l'autorisation : construction d'une maison unifamiliale jumelée
modification des plans d'autorisation n° C 2018/26

Localisation du projet : 17 A, rue Jean Pierre Kommes, Hostert

Architecte: Archi-Concept Int. Sàrl. - Windhof

Nom et adresse du Permissionnaire :

Monsieur et Madame JANIAC - WAGENER

**Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
Le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois date de la délivrance du présent certificat).**

Date de la délivrance et de l'affichage : 12.02.2019

le bourgmestre

le fonctionnaire délégué

**A afficher visiblement sur la propriété privée à 1 mètre max. du bord
du domaine public**